



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 07 avril 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant, Simon Lauzière préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 : 00
00 personne assiste à l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

67-04-2025

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

68-04-2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 10 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Acceptation de la subvention (FRR) de la MRC au montant de 25 000 \$ dans le cadre de la mise à niveau du terrain de balle.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

69-04-2025

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2025

Comptes à payer 353 387,41 \$

ATTENDU QUE les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Jacob Morin,
Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mars 2025, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

70-04-2025

5.2 VENTE DE GARAGE SANS PERMIS SUR LE TERRITOIRE

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre une vente de garage sans permis pour les citoyens le 14 et le 15 juin 2025. Beau temps, mauvais temps.

Il est également résolu d'autoriser les citoyens à utiliser les terrains de la municipalité.

71-04-2025

5.3 ENTENTE À INTERVENIR POUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE EN INGÉNIERIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE (COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure désire utiliser les services de l'ingénieur de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QUE la municipalité partenaire, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse est favorable à l'entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une résolution de la municipalité de Saint-Bonaventure en ce sens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE les municipalités désirent mettre en place une coopération intermunicipale financièrement viable afin de partager une ressource en ingénierie;

ATTENDU QUE les municipalités désirent conclure une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin de prévoir les termes, conditions et modalités de leur entente relativement au partage des services qui seront rendus par la ressource en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature du protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Bonaventure et d'autoriser le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

72-04-2025

5.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE REPORT DE VACANCES DE TROIS EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION

Communication du directeur général à l'effet d'autoriser le report des vacances pour trois employés de l'administration.

En vertu des politiques internes de l'organisation, plus précisément de l'article 6.03b, le conseil municipal peut accorder une dérogation permettant de reporter des vacances non prises.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver le report des vacances pour les employés suivants :

-Alexandre Côté	62,75 h
-Camille Royer	65,00 h
-Johanne Fréchette	28,00 h

ATTENDU QUE, conformément à l'article 6.03b des politiques internes, le conseil municipal peut autoriser le report des vacances des employés de l'administration;

ATTENDU QUE le directeur général a présenté une demande pour le report des vacances de trois employés de l'administration;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver cette demande conformément aux procédures en vigueur;

PAR CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Jacob Morin, et **RÉSOLU** par le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le report des vacances pour les employés suivants :

-Alexandre Côté	62,75 h
-Camille Royer	65,00 h
-Johanne Fréchette	28,00 h



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est également résolu que le directeur général soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour formaliser ce report, selon les modalités prévues par la politique interne.

73-04-2025

5.5 NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024, 2025, 2026

Une seule soumission reçue pour les états financiers, 2024, 2025, 2026 se résumant comme suit;

Firme Daniel Tétreault CPA Inc.

31 décembre 2024	13 500 \$
31 décembre 2025	14 500 \$
31 décembre 2026	15 500 \$

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey nomme la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. comme auditeur externe pour les états financiers 2024, 2025, 2026 aux prix soumis.

Il est également résolu que le conseil mandate la firme comptable Daniel Tétreault, CPA Inc., pour auditer les redditions de comptes finales de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

74-04-2025

5.6 PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

ATTENDU QUE le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François De Plaen et APPUYÉ par M. Mario Lemire:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey :

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

75-04-2025

5.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME LES FÉLIXERIES

M. Mario Lemire se retire pour ce point et déclare son intérêt car il est sur le CA.

ATTENDU QUE l'organisme Les Félixeries a formulé une demande d'aide financière pour rembourser les coûts des fournisseurs qui exigent un paiement sur réception avant l'événement, et que le montant demandé s'élève à 30 000 \$;

ATTENDU QUE l'organisme Les Félixeries a déjà obtenu une aide remboursable de 20 000 \$ le 9 septembre 2024, dans le cadre de la résolution numéro 201-09-2024, et que cette aide devait être remboursée au plus tard le 1er décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des activités de l'organisme Les Félixeries pour la communauté et souhaite soutenir son financement tout en respectant les engagements précédents;

IL EST DONC RÉSOLU que le conseil municipal accepte d'accorder une aide financière de 30 000 \$ à l'organisme Les Félixeries, sous réserve que le montant de 20 000 \$ déjà accordé dans le cadre de la résolution 201-09-2024 soit déduit du montant total de la nouvelle aide;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen appuyer par M. Douglas Beard il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Les Félixeries et que la municipalité procède à la radiation de la dette de 20 000 \$.

Adoptée

76-04-2025

5.8 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le bureau est actuellement fermé pour la population les mercredis après-midi et ouvert le vendredi matin;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens se présentent le mercredi après-midi pour constater que le bureau est fermé;

CONSIDÉRANT QUE cette situation cause des désagréments pour la population;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des usagers peuvent être mieux satisfaits en ajustant ces horaires;

PAR CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. Jacob Morin appuyé par M. Mario Lemire

QUE le Conseil Municipal décide ce qui suit :

1. Modification des heures d'ouverture :
À partir du 01 mai 2025, les heures d'ouverture du bureau seront modifiées comme suit :
 - **Mercredi** : 13h00 à 16h30
 - **Vendredi** : fermé

77-04-2025

5.9 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES 4 PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller M. Jacob Morin à titre de maire suppléant pour les 4 prochains mois, et ce dès la fin de la présente séance jusqu'au 04 août 2025.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE MARS SERVICE INCENDIE

10 appels (04 premiers répondants, 01 alarme incendie, 01 accident de la route, 01 entraide, 01 installation électrique et 02 alarmes CO₂).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

78-04-2025

6.2 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 2

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation de dépenses pour une formation de premiers répondants pour 6 pompiers.

Se résumant comme suit :

CARDIO CHOC (Saint-Hyacinthe) environ 1 200 \$

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Éric Provencher et résolu de l'unanimité des conseillers de permettre la formation estimée à 1 200 \$ et d'autoriser M. Pierre Blanchette à signer l'entente pour la municipalité.

79-04-2025

6.3 TRANSFERT BUDGÉTAIRE AU SERVICE INCENDIE

Communication est donnée du directeur général relatif à une demande du directeur du service incendie à l'effet d'autoriser un transfert des crédits disponibles des postes budgétaires 02-220-10-526 et 02-220-10-649 vers le poste 03-310-08-724 se résumant comme suit;

02-220-10-526	- 5000 \$
02-220-10-649	- 5 000 \$
03-310-08-724	+10 000 \$

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les crédits nécessaires sont disponibles et recommande le transfert de 10 000 \$.

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert d'une somme de 10 000 \$ des postes budgétaires 02-220-10-526 et 02-220-10-649 vers le poste 03-310-08-724 comme demandé.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

80-04-2025

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2025

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour l'entretien paysager se résumant comme suit;

- Centre horticole Foliflor (Saint-Cyrille)	7 500 \$ (taxes non incluses)
--	----------------------------------

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics, de retenir les services de Centre horticole Foliflor concernant l'entretien des aménagements paysagers au coût de 7 500 \$, taxes non incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
15 demandes de permis (valeur approx. 318 000 \$)

10. LOISIRS ET CULTURE

81-04-2025

10.1 SOUMISSION REÇUE POUR L'INSTALLATION D'UN MURET
DE BÉTON AU TERRAIN DE BALLE

M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, présente un rapport sur une soumission reçue de gré à gré pour l'installation d'un muret de béton au terrain de balle d'une longueur d'environ 60 pieds linéaires.

La soumission reçue est la suivante :

- Construction L. Plante Inc. 3 500 \$ avant taxes

Le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à Construction L. Plante Inc. au prix soumis.

Il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Mario Lemire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le contrat à Construction L. Plante Inc. au montant de 3 500 \$ avant taxes pour l'installation d'un muret de béton au terrain de balle d'une longueur d'environ 60 pieds linéaires.

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 05 mai 2025 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

82-04-2025

11.2 DEMANDE DE SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU POUR LE LOT
5 741 526 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

Communication est donnée du directeur général relatif à une demande de servitude afin de permettre l'accès au puits sur le lot voisin soit le 5 739 108.

L'acceptation de la servitude donnera un droit de passage qui permettra au cessionnaire, d'excaver, d'installer et d'entretenir les tuyaux qui partiront du puits et se rendront au lot du cessionnaire. Le tout sera au frais du cessionnaire. La municipalité n'aura aucune somme à déboursier. Le cessionnaire aura aussi l'obligation de tout remettre en état à la suite de la pose des tuyaux ou à l'entretien si nécessaire.

La municipalité n'aura aucun rôle sur la potabilité de l'eau ou le bon fonctionnement du puisage.

Le projet d'acte est joint à la présente résolution.

Sur proposition de M. Mario Lemire appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter et d'autoriser la signature d'une servitude avec les conditions suivantes ;

- a) Tout puisage d'eau à des fins industrielles ou commerciales est interdit;
- b) Tous les travaux d'adduction sont aux frais du cessionnaire, lesdits travaux donnant droit de passer par tout moyen sur le fond servant et de l'excaver pour la pose et l'entretien des tuyaux de conduite d'eau, sujet néanmoins à l'obligation d'une remise en parfait état des lieux une fois les travaux terminés;
- c) Le cessionnaire conservera la propriété du puits de surface sur le fonds servant et sera tenu à son bon entretien à ses frais;
- d) La municipalité ne garantit d'aucune façon la quantité et la qualité de l'eau.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, Alexandre Côté, à signer les documents à cet effet chez le ou la notaire, le tout au frais du cessionnaire.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

83-04-2025
Considérant que tous les points à l’ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20H34.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Monsieur Simon Lauzière
Maire suppléant

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier